

ASSEMBLÉE NATIONALE

RÉGULATION DE LA VIE PUBLIQUE - (N° 106)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 544

présenté par

M. Charles de Courson, Mme Auconie, M. Bournazel, M. Demilly, Mme Descamps,
M. Meyer Habib, Mme Magnier, M. Morel-À-L'Huissier, M. Pancher, M. Vercamer et
M. Philippe Vigier

ARTICLE 12

Amendement irrecevable au titre de l'article 40 de la constitution.